LES POLITIQUES DES IFI DOIVENT SOUTENIR LE RENFORCEMENT DES INSTITUTIONS DU MARCHÉ DU TRAVAIL ET L'AUGMENTATION DES INVESTISSEMENTS PUBLICS

Déclaration du groupement Global Unions à l'occasion des réunions annuelles 2016 du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale
Washington, du 7 au 9 octobre 2016

Introduction

1. L'ajustement systématique à la baisse des prévisions de croissance économique mondiale publiées par les institutions financières internationales (IFI) montre que ces dernières n'ont pas su tenir suffisamment compte de l'effet de contraction exercé par les politiques d'austérité et de déréglementation qu'elles ont préconisées. Global Unions[1] demande instamment aux IFI, et particulièrement au FMI, de mettre un terme à leur soutien en faveur de mesures d'austérité et de la déréglementation du marché du travail, de recentrer leur action sur le véritable problème que représente la demande globale insuffisante et de remédier au ralentissement persistant dû aux dysfonctionnements du système financier. Les politiques nocives devraient être remplacées, dans l'ensemble des institutions, par une approche sérieuse centrée sur la création d'emplois de qualité, sur une transition vers un avenir à faibles émissions de carbone et sur la réduction des inégalités.

2. Global Unions craint que les politiques de rigueur et de réforme structurelle ayant conduit à une double récession en Europe ne soient reproduites dans les pays arabes, qui sont récemment devenus les premiers emprunteurs au FMI devant l'Europe. En plus d'appeler au renforcement des institutions du marché du travail qui assurent la croissance des salaires afin d'inverser la baisse de la part du travail dans le revenu national, les IFI devraient soutenir une stratégie coordonnée d'augmentation substantielle des investissements publics. La promotion de la participation du secteur privé par les IFI, notamment par l'intermédiaire de partenariats public-privé (PPP) dans les projets

[1] Le groupement Global Unions se compose de la Confédération syndicale internationale (CSI) – qui compte 180 millions de membres dans 162 pays –, des Fédérations syndicales internationales (FSI) – qui représentent leurs secteurs respectifs à l'échelon international (IBB, IE, IAEA, FIJ, IndustriALL, ITF, UITA, ISP et UNI) – et de la Commission syndicale consultative auprès de l'OCDE (TUAC).

d'infrastructure mais également dans les services publics essentiels tels que l'éducation, peut accroître les coûts et les retards, aboutir à des services de mauvaise qualité et créer des sources de corruption. Le groupement Global Unions exhorte les IFI à cesser de privilégier la participation du secteur privé et à apporter un appui sérieux aux investissements publics qui s'imposent dans les services et les infrastructures afin de réaliser les objectifs de développement durable.

3. Enfin, Global Unions appelle la Banque mondiale à travailler en étroite coopération avec l'Organisation internationale du Travail (OIT) et les syndicats à la mise en œuvre prochaine de sa nouvelle mesure de sauvegarde du travail, afin de veiller à sa pleine cohérence avec les normes du travail internationalement reconnues. Ces normes ont été élaborées par l'OIT et approuvées par les autres banques multilatérales de développement ayant précédé la Banque mondiale dans l'adoption de mesures de sauvegarde. La mise en œuvre de cette nouvelle mesure de sauvegarde nécessitera l'élaboration de directives à l'intention du personnel ainsi que la préparation de documents de formation et de procédures de consultation sur les questions liées au travail dans les nouvelles activités financées par la Banque.

Les prévisions de croissance systématiquement erronées des IFI reflètent l'impact de l'austérité et des ajustements structurels

4. Peu après la crise financière et économique mondiale de 2008-2009, le FMI et la Banque mondiale ont constamment surestimé leurs prévisions de croissance économique. Cette surestimation systématique a commencé en 2011, lorsque les premières mesures d'austérité ont été adoptées par le G20 avec le soutien du FMI. En 2012, le département de la recherche du FMI a imputé l'inexactitude de ses prévisions en Europe à l'utilisation de multiplicateurs budgétaires erronés, qui n'ont pas permis de prendre la pleine mesure des dommages causés par les politiques d'assainissement budgétaire. Pourtant, les erreurs se sont répétées.

5. Ni le FMI ni la Banque mondiale n'avaient prévu l'effondrement du cours des matières premières en 2014, et tous deux avaient prédit, à tort, que cette baisse stimulerait par la suite la croissance mondiale grâce aux « dividendes du pétrole ». Au lieu de cela, les départements de recherche des IFI ont tenté d'expliquer pourquoi la croissance fléchissait dans les économies exportatrices de matières premières comme dans celles qui dépendent des importations de matières premières, qu'elles soient avancées ou en développement. Dernièrement, le FMI, dans une note portant sur les perspectives mondiales et les défis politiques présentée lors du Sommet du G20 qui s'est déroulé en Chine en septembre dernier, a reconnu que la stratégie du G20 adoptée en 2014 afin d'accroître le produit intérieur brut (PIB) de 2 % supplémentaires d'ici 2018, alors étayée par les projections du FMI, avait échoué. L'année 2016 pourrait enregistrer le taux de croissance mondiale le plus faible depuis la « grande récession » de 2009.

6. L'une des principales raisons expliquant l'excès d'optimisme des prévisions des IFI au cours des cinq dernières années réside dans l'incapacité manifeste de leurs modèles de croissance à tenir pleinement compte des effets de contraction des politiques d'austérité et de réforme structurelle qu'elles ont approuvées. Ces politiques ont fait chuter la demande globale et représentent l'une des causes majeures, par exemple, de

la double récession dans laquelle est entrée la zone euro au début de l'année 2012. L'imposition de mesures d'austérité strictes en matière budgétaire s'est accompagnée de mesures de déréglementation du marché du travail, qui ont entraîné une baisse des salaires et ont encore plus contracté la demande globale. Ces politiques ont eu pour effet combiné de réduire la part des salaires dans le revenu national et d'accroître les inégalités de revenus.

7. Bien que des études réalisées par le FMI aient démontré que l'augmentation des inégalités a des répercussions négatives sur la stabilité et la croissance économiques, le Fonds continue de soutenir, de par ses conseils en matière de politique nationale et sa conditionnalité, les politiques qui contribuent à accentuer l'inégalité de répartition des revenus. L'incapacité du Fonds à fournir une analyse pertinente et des conseils politiques adaptés n'a jamais été aussi clairement décrite que dans l'examen réalisé par le Bureau indépendant d'évaluation du FMI en charge des programmes grecs[2]. Cet examen montre notamment l'échec du Fonds à saisir et à résoudre la contradiction intrinsèque entre la stratégie qui vise à améliorer la compétitivité en abaissant les salaires et les prix d'une part, et celle qui consiste à réduire les ratios dette/PIB d'autre part.

L'austérité et la déréglementation ont des effets néfastes dans les pays arabes et à l'échelle mondiale

8. Les programmes de prêt du FMI au Moyen-Orient et en Afrique du Nord (MOAN), une région qui est récemment devenue le premier emprunteur au FMI devant l'Europe, comportent plusieurs exemples qui illustrent le soutien constant de l'austérité et des politiques contribuant à accroître les inégalités. Depuis le mois de mai, de nouveaux accords de prêt sont entrés en vigueur ou sont en passe de l'être en Égypte, en Irak, en Jordanie, au Maroc et en Tunisie, venant ainsi s'ajouter à un précédent programme au Yémen. Une caractéristique commune de la conditionnalité applicable à l'ensemble de ces prêts est l'accent qui est mis sur l'assainissement budgétaire, c'est-à-dire l'austérité. Dans les économies déjà affectées par les conflits militaires ou les bouleversements sociaux ou politiques, de telles politiques ralentiront la croissance et la création d'emplois. Bon nombre de ces programmes engagent également les pays signataires à réformer leur marché du travail, bien que la plupart d'entre eux ne contiennent pas encore de recommandations détaillées à cet égard.

9. Les organisations de travailleurs de la région MOAN, où la plupart des pays se distinguent par la faiblesse de leurs institutions et de leur législation du travail, redoutent à juste titre que le FMI les enjoigne à adopter le même genre de mesures que celles qu'il préconise en Europe, à savoir la baisse des salaires minimums, la simplification des procédures de licenciement et la réduction du rôle de la négociation collective. Ces mesures pourraient aggraver les problèmes existants qui sévissent dans les pays arabes, à savoir l'emploi précaire, la faiblesse des salaires et la forte inégalité des revenus.

10. Les derniers programmes du FMI dans la région MOAN se caractérisent par des mesures visant à augmenter le « ciblage » des programmes sociaux, principalement afin de réduire leurs coûts, ce qui conduit inévitablement à aggraver les difficultés auxquelles

[2] Bureau indépendant d'évaluation du FMI, « *The IMF and the Crises in Greece, Ireland and Portugal* », juillet 2016

sont confrontés de nombreux travailleurs et chômeurs. Les seuils d'éligibilité des revenus sont souvent fixés à des niveaux qui excluent même certains ménages à faible revenu. En outre, du fait de l'inadéquation des mécanismes d'identification et de distribution des prestations aux personnes jugées éligibles, en particulier dans les pays dont la capacité administrative est limitée, un grand nombre de personnes qui devraient théoriquement bénéficier de prestations ne touchent rien. Le programme de prêt conclu entre le FMI et la Tunisie, qui a pris fin en décembre 2015, devait déployer un « filet de sécurité sociale bien ciblé » afin de compenser la hausse des prix pour les ménages pauvres due au retrait progressif d'un programme universel de subventions. Or, les dépenses sociales étaient en réalité inférieures de 14 % au plancher défini comme objectif indicatif quantitatif. Un document d'examen du prêt a mis en cause « des problèmes liés aux mécanismes de prestation ». L'examen du FMI n'indique pas dans quelles proportions ces « problèmes » ont contribué à augmenter la pauvreté et les inégalités en Tunisie, mais il ne manque pas de souligner avec satisfaction le succès du gouvernement dans le maintien des dépenses publiques globales en dessous du plafond fixé par le programme du FMI, notamment à travers la réduction des dépenses sociales.

11. Le groupement Global Unions demande au FMI et à la Banque mondiale, comme il l'a fait pour les dirigeants réunis au G20, en Chine, en septembre dernier, de reconnaître que « l'orientation qui prévaut actuellement — politique monétaire laxiste, mais inefficace, combinée à des restrictions budgétaires et à un affaiblissement des fondations de la négociation collective—a échoué[3] ». Au contraire, les IFI devraient soutenir les mesures urgentes qui s'imposent du côté de la demande, ce qui impliquerait de cesser de promouvoir les politiques d'austérité, de soutenir le renforcement des institutions du marché du travail qui assurent la croissance des salaires afin de renforcer la part du travail dans le revenu national, et d'appuyer une stratégie coordonnée d'augmentation substantielle des investissements publics. Ce dernier point nécessite de réaliser les investissements nécessaires dans les infrastructures, notamment ceux visant à respecter les engagements pris dans le cadre de l'Accord de Paris sur le changement climatique, tout en assurant une transition équitable pour les travailleurs, de développer le secteur des soins et de mettre en place des mesures destinées à soutenir l'intégration des migrants et des réfugiés dans les pays d'accueil.

Cesser de promouvoir la participation non rentable du secteur privé dans le domaine des infrastructures et de l'éducation

12. Parmi les mesures destinées à stimuler les investissements publics dans le cadre d'une stratégie de relance mondiale, les IFI devraient abandonner leurs efforts visant à privilégier l'influence du secteur privé sur ces investissements, tels que les « partenariats public-privé ». De nombreuses approches des IFI continuent de donner la priorité aux PPP, comme le montre la création en 2014 d'une division PPP au sein de la Banque mondiale, représentant l'un de ses cinq « domaines de solutions transversales ». La plupart du temps, les tentatives visant à impliquer le secteur privé par l'intermédiaire de PPP se soldent par un accroissement des coûts et des retards, aboutissent à des services de mauvaise qualité ou inabordables, et peuvent constituer des sources de corruption majeures. Les analyses réalisées par la Banque démontrent que l'intérêt de nombreux

[3] « Déclaration du L20 au Sommet du G20 » (http://www.tuac.org/en/public/e-docs/00/00/12/6A/telecharger.phtml?cle_doc_attach=6452)

gouvernements de pays clients à l'égard des PPP faiblit, notamment en ce qui concerne la participation du secteur privé aux projets d'infrastructure (PPI). Le dernier « Point mondial sur les PPI » publié par la Banque indique un net recul des marchés de type PPI en pourcentage du PIB. Cette baisse aurait été beaucoup plus marquée si un important projet de PPI n'avait été conclu en 2015 pour la construction d'un nouvel aéroport en Turquie (IGA). Pourtant, cette baisse de succès n'a donné lieu à aucune révision des stratégies de promotion des PPP.

13. Le Groupe de la Banque mondiale continue également à promouvoir l'approche public-privé dans le domaine de la prestation des services publics essentiels tels que l'éducation. Ainsi, les investissements réalisés dans l'enseignement privé par la Société financière internationale (SFI), son organisme prêteur au secteur privé, ont été approuvés par la direction de la Banque au plus haut niveau. La SFI a essentiellement investi dans des établissements peu coûteux à but lucratif dans plus de 25 pays en développement. Le Comité des droits de l'enfant des Nations Unies a fortement critiqué le soutien financier apporté à ces activités par les organisations internationales de développement : une « augmentation rapide du nombre d'écoles de ce type peut contribuer à une éducation au rabais, à une diminution des investissements dans les établissements publics gratuits et de qualité et à un creusement des inégalités… laissant pour compte les enfants qui n'ont même pas les moyens de fréquenter des écoles peu coûteuses[4] ». Le Comité des Nations Unies a appelé les donateurs internationaux à apporter leur concours à la réalisation des objectifs de l'éducation universelle en soutenant plutôt les écoles publiques gratuites qui dispensent un enseignement de qualité.

14. La promotion par la Banque mondiale, à travers ses « produits du savoir », d'approches qui semblent inspirées de la gestion du secteur privé même lorsqu'elles sont appliquées à l'éducation publique, s'est révélée tout aussi problématique dans le secteur de l'éducation. Ces méthodes incluent l'octroi d'incitations fondées sur les résultats ainsi que le recours à des enseignants contractuels et à la gestion dite « autonome » des écoles, qui peuvent ouvrir la voie au recrutement clientéliste d'enseignants non qualifiés. En revanche, l'amélioration de la qualité des enseignants par la formation ou l'application de critères de recrutement constitue une solution généralement ignorée, tandis que les enseignants, et notamment leurs syndicats, sont souvent présentés comme des obstacles à surmonter plutôt que comme les prestataires d'une éducation de qualité. Dans une analyse portant sur les politiques de la Banque mondiale relatives aux enseignants, l'Internationale de l'éducation a constaté que ces approches n'étaient appliquées que dans une faible mesure dans le cadre des programmes de prêt de la Banque mondiale, ce qui suggère que les clients de la Banque comme ses représentants sur le terrain étaient sceptiques quant à la faisabilité de « politiques conçues par les têtes pensantes de la Banque mondiale depuis le siège de Washington DC[5] ».

15. Les objectifs de développement durable (ODD), adoptés par l'Organisation des Nations Unies en 2015 et approuvés par les IFI, comportent des cibles sur la réalisation

---

[4] Citation extraite de l'article intitulé « IFC pushed private education investment model criticised by UN », *Bretton Woods Observer,* été 2016

[5] Internationale de l'éducation, « *The World Bank's Doublespeak on Teachers: An Analysis of Ten Years of Lending and Advice* », 2016 (http://download.ei-ie.org/Docs/WebDepot/World_Banks_Doublespeak_on_Teachers_Fontdevila_Verger_EI.pdf)

d'un enseignement primaire et secondaire gratuit pour tous et l'augmentation du nombre de jeunes et d'adultes dotés de compétences appropriées pour obtenir un emploi décent. La Banque mondiale devrait concentrer ses efforts sur cet objectif, au lieu de soutenir des initiatives du secteur privé ou des approches s'en inspirant dans ses programmes d'éducation. La Banque mondiale comme le FMI devraient également contribuer à l'atteinte des cibles liées à l'égalité prévues dans les ODD. Pour y parvenir, il conviendra de prendre les mesures nécessaires afin d'accroître le pourcentage de la population couverte par la sécurité sociale et les soins de santé, d'augmenter la proportion de travailleurs dans l'économie formelle ainsi que la part des salaires dans le revenu national, et de respecter les conventions de l'Organisation internationale du Travail sur les droits fondamentaux.

Mise en œuvre de la nouvelle mesure de sauvegarde du travail de la Banque mondiale

16. Après quatre années de préparation, de délibérations et de consultation, la Banque mondiale a adopté en août dernier un nouveau Cadre environnemental et social (CES) qui, pour la première fois dans le cadre de ses prêts au secteur public, prévoit l'obligation de satisfaire à la *Norme environnementale et sociale n° 2 : main-d'œuvre et conditions de travail* (NES 2). Cette norme prévoit des prescriptions minimales en termes de sécurité et de santé au travail, des obligations d'informer les travailleurs et d'autres conditions de travail essentielles, ainsi que l'obligation de respecter certains droits fondamentaux des travailleurs. Les investissements réalisés par la SFI, l'organisme prêteur au secteur privé de la Banque, sont déjà soumis depuis 2006 à des exigences en matière de normes du travail, et certaines banques régionales de développement ont adopté des mesures de sauvegarde du travail pour tous leurs prêts au cours des dix dernières années.

17. L'introduction d'une mesure de sauvegarde par la Banque est une avancée majeure, qu'il convient néanmoins de tempérer puisque la version de la Banque est, à certains égards, plus timide que celle adoptée par d'autres banques, dont la SFI. Parmi ses insuffisances figure en premier l'absence de toute référence aux conventions de l'OIT sur les normes fondamentales du travail (NFT), interdisant la discrimination, le travail des enfants et le travail forcé et imposant le respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective. Si la NES 2 stipule que ces trois premières pratiques ne seront pas tolérées dans le cadre des projets financés par le Banque, qu'elles soient ou non interdites par la loi du pays client, elle n'impose le respect de la liberté d'association que « conformément à la législation nationale ». Cette disposition est non seulement en contradiction avec les obligations prévues par les autres banques de développement, mais elle va également à l'encontre du caractère universel des NFT établies par l'OIT et en vigueur depuis 1998.

18. Les représentants de la Banque ont indiqué que le CES avait été rédigé de manière à être « autonome » et non dépendant des normes élaborées par d'autres institutions. Que l'on soit d'accord ou non avec cette logique, il devrait être impératif que la Banque, puisqu'elle travaille à la mise en œuvre des mesures établissant de nouvelles sauvegardes, veille à leur pleine cohérence avec les normes des organismes de réglementation internationalement reconnus, y compris l'OIT en matière de main-d'œuvre. Il serait totalement incohérent que la Banque mondiale soit amenée à définir et

à appliquer des obligations spécifiques dans des domaines tels que le changement climatique, la lutte contre la pollution ou les droits du travail s'écartant de celles élaborées et appliquées par des institutions à l'expertise reconnue dans ces domaines. Il incombe à la Banque, dans la mesure où c'est elle qui élabore les directives à l'intention du personnel, les documents de formation et les procédures de consultation en lien avec la mise en œuvre de la NES 2, de coopérer pleinement avec l'OIT et les syndicats, qui sont les parties les mieux informées concernant l'impact des projets et programmes de la Banque sur les travailleurs.

19. L'un des aspects particulièrement importants de la collaboration avec l'OIT et les syndicats concernera l'application des dispositions de la NES 2 concernant les travailleurs des chaines d'approvisionnement, qui prévoient que les fournisseurs des projets financés par la Banque mondiale ne doivent pas recourir au travail forcé ou au travail des enfants ni tolérer des conditions de travail dangereuses. Contrairement aux mesures de sauvegarde établies par les autres banques, la NES 2 s'appuie beaucoup trop, et de manière irréaliste, sur les fournisseurs plutôt que sur l'emprunteur ou la Banque pour identifier ce genre de pratiques inacceptables. Trois ans après la tragédie du Rana Plaza au Bangladesh, un accident industriel ayant causé la mort de plus de 1 100 travailleurs, la Banque doit accepter de mettre en place une procédure réaliste qui lui permettrait, en collaboration avec les syndicats et l'OIT, de surveiller adéquatement les risques de pratiques de travail inacceptables parmi les fournisseurs, comme l'exige la NES 2.

Recommandations du groupement Global Unions

Mesures de soutien à la reprise économique

20. Le Fonds monétaire international et la Banque mondiale devraient :

- Cesser de recommander des mesures d'austérité et de déréglementation qui auront pour seul effet de précipiter les économies dans la récession, d'aggraver le chômage et d'accroître les risques de déflation en affaiblissant les institutions du marché du travail ;

- Soutenir et aider à la mise en œuvre d'une stratégie mondiale de relance visant à stimuler la demande globale et prévoyant une coordination de hausses salariales et d'encouragements des investissements publics afin d'enrayer la baisse de la part du travail dans le revenu national ;

- Dans le cadre de cette stratégie, contribuer aux investissements publics dans l'éducation, le secteur des soins, l'eau et l'assainissement et dans d'autres services publics de qualité, notamment les actions destinées à soutenir l'intégration des migrants et des réfugiés ; et

- Soutenir les investissements publics dans les infrastructures efficaces du point de vue énergétique et les projets d'atténuation du changement climatique afin de lutter contre les dommages liés au changement climatique, d'améliorer le potentiel productif à long terme et d'accompagner le passage à une économie à faibles émissions de carbone, y compris par l'adoption d'une taxe carbone.

Mesures propices au travail décent et à la réduction des inégalités

21. Le Fonds monétaire international et la Banque mondiale devraient :

- Cesser de promouvoir la déréglementation du marché du travail et contribuer au contraire à inverser la montée des inégalités de revenus en soutenant le dialogue social, la consolidation de la négociation collective et des salaires minimums solides dans le cadre d'un ensemble cohérent de politiques du marché du travail favorisant une croissance plus inclusive ;

- S'assurer que les femmes bénéficient de ces mesures politiques afin d'éviter une nouvelle détérioration des écarts entre les hommes et les femmes en matière d'emploi et de niveaux de revenus ;

- Aider les pays à rétablir ou à instaurer des politiques budgétaires qui réduisent les inégalités par le biais de systèmes fiscaux plus progressifs, notamment en relevant la fiscalité sur les hauts revenus, et d'une couverture plus étendue des programmes de protection sociale ; et

- Concevoir des actions pour participer à la réalisation des objectifs de développement durable, qui comprennent des cibles relatives au plein emploi productif, à la protection des droits des travailleurs, à la réduction des inégalités, à la couverture de santé universelle, à l'éducation primaire et secondaire pour toutes et tous, et à des systèmes nationaux de protection sociale pour tous, y compris des socles.

22. La Banque mondiale devrait :

- Veiller à ce que les projets et les programmes financés par la Banque respectent les droits fondamentaux des travailleurs et garantissent des conditions de travail sûres et des salaires adéquats, et travailler conjointement avec les syndicats et l'OIT à la mise en œuvre de la *Norme environnementale et sociale n° 2 : main-d'œuvre et conditions de travail*, adoptée récemment, afin de s'assurer que les activités financées par la Banque sont pleinement conformes aux normes du travail internationalement reconnues ; et

- Mettre en application les recommandations formulées en mai 2015 par le conseiller-médiateur pour l'application des directives de la SFI dans son rapport d'enquête concernant les défaillances dans l'application de la *Norme de performance 2 de la SFI : main-d'œuvre et conditions de travail*.

Mesures pour une réglementation financière et une fiscalité efficaces

23. Le FMI devrait :

- Recentrer son attention sur son mandat fondamental qui est de contribuer à des services financiers stables, qui soutiennent la croissance, en ciblant ses conseils

à l'échelle nationale sur les problèmes des systèmes bancaires parallèles non réglementés, des groupes financiers trop grands pour faire faillite, de la sous-imposition du secteur financier et du manque de financement à prix abordable pour les petites et moyennes entreprises ;

- Soutenir la création d'un cadre multilatéral de négociation d'accords internationaux contraignants de restructuration de la dette pour les pays confrontés à des niveaux de dette souveraine insoutenables ;

- Promouvoir des mesures plus énergiques pour contrer l'érosion de la base d'imposition et obtenir une réforme des régimes fiscaux au profit d'impôts plus progressifs sur une assiette plus large, et placer la fiscalité non plus sur l'emploi, mais sur les activités préjudiciables à l'environnement et non productives ;

- Appuyer des mesures plus fortes pour veiller à ce que les recettes fiscales potentielles ne disparaissent pas dans des paradis fiscaux, en exigeant l'échange automatique d'informations et l'adoption de mesures pour stopper l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices par les entreprises multinationales ; et

- Soutenir l'introduction de taxes sur les transactions financières (TTF) pour décourager les conduites spéculatives et créer de nouvelles sources de financement, notamment en offrant une assistance pour le déploiement coordonné de l'initiative visant à la mise en œuvre d'une TTF exhaustive soutenue par plusieurs pays de la zone euro.

13-09-16